

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU AU PARC  
RAYMOND-DE ROSA DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-  
SILLERY-CAP-ROUGE

**SECTION I**

NATURE DES TRAVAUX

**1.** Les travaux prévus au parc Raymond-De Rosa consistent en l'aménagement d'un jeu d'eau comprenant le terrassement, les infrastructures mécaniques et électriques, les conduites de drainage, la surface de jeu, les sentiers d'accès, les abords du terrain, le gazonnement, les plantations, l'acquisition de mobilier, les équipements ainsi que tout autre élément complémentaire et connexe.

**SECTION II**

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

**2.** Les travaux décrits à l'article 1 nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et en architecture de paysage nécessaire à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle des matériaux.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**3.** L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 265 000 \$.

**Sous-total du chapitre I :        265 000 \$**

**CHAPITRE II**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU À L'ÎLOT PISCINE  
SYLVIE-BERNIER DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-  
SILLERY-CAP-ROUGE

**SECTION I**

NATURE DES TRAVAUX

**4.** Les travaux prévus à l'îlot piscine Sylvie-Bernier consistent en l'aménagement d'un jeu d'eau comprenant le terrassement, les infrastructures mécaniques et électriques, les conduites de drainage, la surface de jeu, les sentiers d'accès, les abords du terrain, le gazonnement, les plantations, l'acquisition du mobilier, les équipements ainsi que tout autre élément complémentaire et connexe.

**SECTION II**

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

**5.** Les travaux décrits à l'article 4 nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et en architecture du paysage nécessaire à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle des matériaux.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**6.** L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 4 et 5 s'élève à la somme de 265 600 \$.

**Sous-total du chapitre II :        265 600 \$**

**TOTAL :                                530 600 \$**

Annexe préparée le 22 mars 2012 par :

---

Nathalie Bourrelle, architecte paysagiste  
Service de la gestion des immeubles